

République Française

Département de l'Hérault



web QR. Code

Commune  **de Rosis**

Séance du 7 Octobre 2013 à 20 h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE - Mlle Nathalie MENDES- M. Eric NAUTRE.

Membre (s) absent(s) excusé(s) : Mme Sandrine LECLERCQ (Pouvoir à Jacques MENDES) - Mme Arlette ARAGON (Pouvoir à Germain Farenq) - M. Gérard LUNA (pouvoir à Eric NAUTRE).

Secrétaire de séance : Mlle Nathalie MENDES.

Ordre du jour

1. *Approbation du PV de séance du conseil Municipal du 2 sept 2013*
2. *ONF- Vente par appel d'offre de bois d'éclaircissement de la forêt communale*
3. *Ecole de Musique- Inscription des élèves de notre commune.*
4. *Bir Hakeim – Cérémonie du 70^{ème} anniversaire des combats de Douch*
5. *Consignes de sécurité destinées aux randonneurs sur le massif du Caroux*
6. *PLU – Validation de l'étude AQUA CONSEIL sur les zones inondables*
7. *Rosis – Travaux de remise en état du réseau AEP*
8. *Hérault tourisme- Renouveaulement du SIL*
9. *Cours le Haut – Remise en état de la voirie départementale.*
10. *Révision des loyers et des hébergements communaux*
11. *La Fage – construction d'une habitation sans permis de construire.*
12. *Plateau du Caroux - Restauration de la tourbière de la lande*
13. *Rosis – Utilisation d'une source privée pour alimenter le bassin de la Sesquiasse*
14. *Maison du Mouflon et du Caroux- Bilan & Fermeture annuelle de l'établissement*
15. *Douch – remise en forme de l'aire de stationnement*
16. *DUP – Protection des captages des sources communales*
17. *APAVE – Rapport des vérifications des hébergements communaux*

18. MADALE- Réalisation des travaux en enrobé sur la voirie communale

19. Projet d'arrêté municipal concernant la lutte contre les nuisances sonores

20. Le point sur les travaux programmés



Flashez ce code et accédez directement au site internet de la commune de Rosis

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site - Mois de Septembre = 5 369 Visites

Fréquentation du site - Depuis le début de l'année 2013 = 41 490 Visites

**Fréquentation de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,
depuis le **1^{er} Mai 2013** = **3 665 Visites****

Fréquentation des gîtes communaux depuis le 1^{er} janvier à ce jour = 1 420 nuitées

1 – APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPT 2013

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 2 sept 2013.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler sur ce compte rendu.

Avis du Conseil : *Le Conseil adopte le CR de la dernière séance du Conseil Municipal*

Vote du Conseil : **Pour** 10 **contre** : / **abstention** : /

2 - ONF – VENTE AUX ENCHERES DE LA 1^{ère} ECLAIRCIE DE LA FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la vente aux enchères de la 1^{ère} éclaircie de notre forêt communale, l'Office National des Forêts organise un appel d'offres pour la vente de l'article n° 3188, le 8 octobre 2013 à Clermont l'Hérault.

Il indique qu'il présidera la commission d'ouverture des prix assisté du Directeur de l'ONF.

Il précise qu'en ce qui concerne le prix de retrait du lot mis en vente, l'ONF se mettra à notre disposition pour déterminer ces prix.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil unanime prend acte de l'information et espère que la mise en vente sur pied à la mesure de cette première éclaircie de la forêt communale soit des plus bénéfique pour la commune et favorise ainsi une gestion durable de notre forêt.*

Vote du Conseil : **Pour** : 10 **contre** : / **abstention** : /

3 – CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE GESTION DE L' ECOLE DE MUSIQUE de LAMALOU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention qui a pour objet de fixer les modalités de gestion entre la communauté de Communes « Pays de Lamalou les bains » et notre commune qui ne fait pas partie de cette communauté mais qui souhaite participer financièrement aux coûts d'inscription à l'école de Musique pour les enfants de notre commune.

Il précise que les inscriptions sont prises auprès du secrétariat de la Commune conventionnée (Rosis) qui en informe le secrétariat de la CDC.

Il indique que les tarifs au trimestre pour les enfants de notre commune sont fixés comme suit :

- Instruction + formation musicale: **207,00€** par enfant,
- Classe d'éveil : **81,00€** par enfant,
- Second instrument : **82,00€** par enfant,

Il propose de fixer la participation communale à **70€** par enfant pour l'Instruction + la formation musicale et à **27€** pour la classe d'éveil et le second instrument.

Il précise également que la commune doit s'engager à recouvrer auprès des familles inscrites sur notre commune les échéances trimestrielles diminuées du montant de notre participation par l'émission d'un titre au nom de la famille.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et de l'autoriser à signer la dite convention entre la Communauté de Communes du pays de Lamalou les bains et la commune de Rosis.

Avis des membres du Conseil :

Le Conseil unanime adopte les propositions du Maire et l'autorise à signer la convention avec la Communauté de Communes du pays de Lamalou les bains.

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

4- MAQUIS DE BIR HAKEIM - CEREMONIE DU 70^{ème} ANNIVERSAIRE DES COMBATS DE DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil notamment ceux qui n'ont pu être présents à cette cérémonie, du succès de cette commémoration du souvenir où nous avons accueilli plus de **300 personnes dont 80 porte-drapeaux**.

Il précise que cette cérémonie du souvenir à la mémoire des résistants du maquis Bir Hakeim, a été présidée par Madame et Messieurs **Nicolas de Maistre**, sous-préfet de Béziers, **Béatrice Négrier**, vice-présidente de la Région Languedoc-Roussillon, **Jean-Luc Falip**, conseiller général de St Gervais-sur-Mare, **Francis Cros**, conseiller général de La Salvetat-sur-Agoût, **Jean Arcas**, conseiller général de l'Hérault représentant le député K. Mesquida et le président du Parc naturel régional du Haut Languedoc, les maires et les élus représentants des communes de Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Combes, Saint-Gervais-sur-Mare, Fraïsse-sur-Agoût, Taussac la Billière, le Poujol sur Orb, Villemagne, Saint Etienne d'Estréchoux, Ferrières Poussarou, Mons la Trivalle, Colombières sur Orb, les délégations de la Gendarmerie Nationale, des Sapeurs-Pompiers, etc...

Il précise également la participation, de Madame **Latapie**, directrice du service départemental des AC et VG, Messieurs **Benoit** et **Autié**, vice-présidents du Conseil départemental des AC et VG, **Granier**, président de l'Amicale des Anciens du maquis de Bir-Hakeim, Mesdames et Messieurs les présidents ou représentants de la de la FOPAC, (Yves Benoit, Noël Puerto), des Médaillés Militaires, des Français Libres de l'Hérault, des AC d'Indochine et d'AFN, des Amis de Jean Moulin, etc... Ainsi que plusieurs dizaines de porte-drapeaux(80) venus de l'ensemble du département de l'Hérault.

Cette cérémonie a eu lieu en présence du monde combattant, et la participation d'une trentaine d'élèves du Lycée des métiers Fernand Léger de Bédarieux témoigne de l'engagement de tous à ce devoir de mémoire que nous nous devons tous de perpétuer.

Il remercie les représentants du lycée des métiers Fernand Léger de Bédarieux en la personne de Madame **Nathalie Moulin** et Monsieur **Fabrice Delcourt**, professeurs, accompagnés d'une délégation de lycéens qui ont réalisé un petit opuscule sur le sujet du maquis de Bir-Hakeim et du combat de Douch et qui ont lu l'acte de décès des deux combattants morts pour la France.

Il indique qu'il y a lieu d'ores et déjà, d'envisager d'inscrire cette cérémonie au calendrier de la commune.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir donner un avis à cette proposition.

Avis des membres du Conseil : *A l'unanimité ils approuvent la solennité et le succès de la cérémonie. Toutefois, deux membres du Conseil interpellent le Maire pour souligner l'absence à cette cérémonie d'une personne qui a été impliquée dans ce combat . Le Maire de préciser qu'ils auraient pu l'informer de ce fait d'histoire qui n'est connu ni de lui ni de l'Office National des anciens combattants et VG ni d'associations d'anciens combattants locales.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention :

5 - CONSIGNES DE SECURITE - RANDONNEE PEDESTRE SUR LE CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en lien avec les services de la Gendarmerie et sur la requête du Commandant de Compagnie de Béziers, nous allons mettre en place des panneaux précisant les consignes de sécurité pour randonner sur le massif au départ des randonnées notamment dans les gorges d'Héric et au parking de Douch.

Il indique que cette décision a été prise suite à de nombreuses interventions des services de Gendarmerie et des pompiers pour rechercher des individus qui se sont perdus où égarés.

Il précise notamment qu'il y a lieu d'informer les randonneurs qu'avant d'affronter les sentiers du massif du Caroux et de l'Espinouse mais aussi ceux la Montagne de Rosis, des Banissous et le GR sur Andabre il y a lieu de respecter et d'appliquer les consignes de sécurité élémentaires qui sont prodiguées pour que votre randonnée reste une fête.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à faire réaliser deux panneaux et à engager la dépense nécessaire à leur réalisation.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information, qu'ils jugent utile. Ils autorisent le Maire à engager la dépense nécessaire à leur réalisation.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention :

6 - PLU – VALIDATION DE L'ETUDE REALISEE SUR LES ZONES INONDABLES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le cabinet d'études Aqua-Conseil vient de nous remettre l'étude réalisée à notre demande pour examiner et expertiser les zones de notre commune, qualifiées d'inondables par (l'AZI) l'atlas des zones inondables réalisé par les services de l'Etat.

Il indique qu'après de nombreuses interventions, des parcelles dont l'interprétation visuelle nous paraissait incompatible avec des risques d'inondations ont été analysées, voir même améliorées avec toutefois certaines réserves.

Il indique que sur la plaine d'Andabre, concernant les parcelles en bordure de route, toute construction sur ce secteur paraît envisageable sous réserve d'un exhaussement de radier au-dessus de la côte des eaux de crue centennale avec si possible une sécurité d'au moins 20cm pour tenir compte de la précision du calcul.

La DDTM sera destinataire de cette étude afin de décider en toute objectivité si elle est de nature à être intégrée dans le PLU.

Il précise qu'il est temps de se prononcer sur cette étude qui vous a été adressée à tous par mail il y a près d'un mois, afin de ne pas retarder l'élaboration du PLU qui doit être terminé avant la fin de cette mandature.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil, après avoir largement débattu sur le problème des zones inondables, valide l'étude d'Aqua Conseil. Le Conseil estime toutefois que, bien que l'étude réalisée selon des critères historiques et hydrogéologiques ait nettement modifié les zones inondables sur une grande partie des hameaux concernés, certaines parcelles, notamment à Andabre en bordure de route, ne subissent aucune modification sensible si ce n'est quelques améliorations qui, à priori, ne sont pas de nature à nous satisfaire. Le Maire de préciser que l'étude qui vient d'être validée va être adressée pour examen à la DDTM 34 et que cette étude, même si certains la contestent, est validée, améliorera les zones urbanisables sur le territoire de la commune. Dans le cas où elle serait refusée, il sera alors fait application des données de l'AZI.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

7 - TRAVAUX SUR LE RESEAU AEP DE ROSIS - ACHAT DE MATERIEL ET LOCATION D'ENGINS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du début des travaux d'installation d'une nouvelles conduite d'alimentation en eau potable à partir du bassin de rosis jusqu'aux habitations.

Il précise que les travaux consisteront à raccorder toutes les résidences, de mettre en place des robinets de prise de charge, des bouches à clé et autres raccords et de supprimer l'ancienne conduite en fonte rouillée qui rend l'eau de couleur rouge et de ce fait difficilement consommable.

Il indique que le devis des travaux le mieux disant vient de nous être adressé par les Ets PLUM Plastique SAS de Béziers. Le montant des équipements nécessaires à la réalisation de ces travaux s'élèvent à **3 398 € TTC** la location des engins de TP est de l'ordre de 1200€.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire sur budget annexe de l'eau pour financer ces travaux.

Avis des membres du Conseil: *Le Conseil unanime autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

8 – HERAULT TOURISME - RENOUVELLEMENT DU S.I.L (SYSTEME D' INFORMATION LOCALE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le **S.I.L** est une forme de signalisation complémentaire à la signalisation directionnelle des communes et lieux de vie. Situé sur un support indépendant il s'adresse aux usagers de la route afin de les informer sur les activités commerciales accessibles à partir du réseau routier.

Il indique que pour ce qui concerne notre commune c'est le gîte communal de Douch qui est concerné par cette signalisation qui est implantée dans les principaux carrefours qui conduisent à Douch.

Il propose donc aux membres du conseil compte tenu de l'attrait que suscitent le gîte et le refuge communal de l'autoriser à renouveler l'autorisation de maintien de cet équipement auprès d'Hérault Tourisme.

Il précise également que la charte du SIL ne prévoit pas l'implantation d'un panneau indiquant la Maison du Mouflon et du Caroux et qu'il y aura lieu de saisir l'Agence départementale du CG34 pour planter ce type de panneau.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

9 - COURS le BAS – TRAVAUX DE GOUDRONNAGE SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des travaux de remise en état de la RD 188 qui relie la commune de St Gervais à Cours le haut vont être effectués **les 16,17, 18 octobre 2013.**

Il indique que les administrés de notre commune seront informés de la date des travaux afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour subir le moins de gêne possible car la durée des travaux est fixée pour une durée d'au moins 3 jours. **Les travaux débuteront par la place de Cours le Haut pour s'arrêter à hauteur du Moulin de Saint Gervais.**

Il précise que les conteneurs des PAV (point d'apport volontaire) des déchets ménagers seront déplacés afin que l'entreprise qui réalise ces travaux en enrobé fin, puisse le faire sans encombre.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

10- REVISION DES LOYERS ET DES HEBERGEMENT COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil la révision des loyers des logements communaux sur la base de l'indice du coût de la consommation INSEE 2^{ème} trimestre 2013.

Il propose également, compte tenu que nous effectuons des améliorations pour rendre nos équipements agréables, que ce soit dans le refuge ou nous avons procédé à des travaux de restauration de la cuisine, de la cheminée, de la salle à manger et remplacé portes et fenêtres, que ce soit dans le gîte communal 3 épis ou nous avons remplacé la literie, renouvelé draps et couettes, la révision des tarifs des hébergements touristiques communaux et de fixer le montant de la nuitée **pour l'année 2014 à 17 € pour le gîte communal, et à 15 € pour le refuge Marcel Cèbe**. Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Il indique quant à l'occupation du refuge, compte tenu de sa configuration de type dortoir, il serait bon de ne pas le louer à plusieurs personnes qui ne sont pas du même groupe.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil approuve les propositions du Maire.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

11- LA FAGE - CONSTRUCTION ILLICITE D'UNE HABITATION SANS PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que conformément à l'article L. 461-1 du Code de l'urbanisme et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en qualité de Maire et d'officier de police judiciaire, il s'est présenté avec l'ingénieur de la DDTM de l'Hérault au droit des parcelles de Mme Boubals, au lieudit Lafage commune de Rosis le 30 Septembre 2013 à 14 heures. Cette dernière ne nous a pas autorisée à pénétrer dans sa propriété.

Il précise que préalablement à cette visite, il a adressé une convocation à l'intéressée, l'invitant à être présente à ce lieu ce même jour et à la même heure, en vue de faire le point avec le service de la DDTM 34 et la mairie, sur la réalisation de cette construction illicite.

Il précise que son intervention et celle de la DDTM.34, fait suite aux multiples mises en demeure qui ont été adressées à cette personne lui demandant de remédier aux infractions au code de l'urbanisme et qui sont restées jusqu'à ce jour sans régularisation de sa part. Ils sont désormais informés des conséquences de construire sans aucune autorisation.

Il indique que le **Permis de construire déposé par Mme Boubals vient de nous être adressé avec avis défavorable.**

L'intéressée à malgré toutes les injonctions orales et écrites a débuté une construction, mis en place hangar et caravane qui entachent l'esthétique paysagère de ce site inscrit du Caroux. C'est ce qu'a pu constater le technicien de la DDTM, qui au nom de l'Etat, va engager les poursuites qui s'imposent.

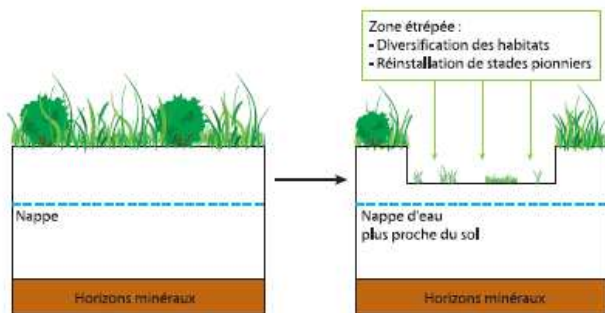
Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil après avoir largement débattu sur ce dossier soutien les propositions du Maire pour entreprendre avec la DDTM 34, toutes les mesures administratives et judiciaires qui s'imposent pour arrêter cette construction illicite.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

12 - PLATEAU DU CAROUX - RESTAURATION DE LA TOURBIERE DE LA LANDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite au dépôt du dossier de **Restauration des habitats remarquables dans un contexte de fermeture des milieux sur le Massif du Caroux Espinouse – Hérault** – par le GIEC du CE, une action avait été listée concernant la restauration de la tourbière de la Landes. Cette action vise à couper les saules présents dans et à proximité de la tourbière ainsi que l'étrépage des touradons (cf. image ci-dessous).



Cette action sera réalisée par les élèves de l'école de MFR Valrance à St Sernin sur Rance, sur deux jours de chantier, sous l'encadrement du GIEC du CE et des professeurs. Au cours de ces deux journées, prévues le **19 et 20 novembre 2013**, les élèves seront évalués sur la mise en place de ce chantier et sur la réalisation des travaux en toute sécurité.

La prise en charge du petit déjeuner d'accueil (café, chocolat, jus de fruit et brioche) sera à la charge de la mairie en partenariat avec le GIEC. L'école prenant en charge le déjeuner (plateaux repas emportés), le transport. Les élèves rentrent en fin de journée à la MFR.

Une reconnaissance du chantier sera effectuée par Patricia MICHEL du GIEC en présence de M. le Maire et/ou du conseil municipal et/ou d'un employé de la mairie.

Au cours de l'hiver, dans le cadre de ce dossier, du gyrobroyage aura lieu sur le plateau du Caroux (zone du Lucadou essentiellement). Ces travaux seront financés par le conseil régional et le conseil général qui a octroyé une subvention au GIEC du CE.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil favorable à la réhabilitation de la Tourbière de la Lande se félicite des financements obtenus par la GIEC CE maître d'ouvrage de ce projet qui est de nature à favoriser une meilleure gestion de cette zone humide .*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention :

13- ROSIS - AUTORISATION D'UTILISATION D'UNE SOURCE PRIVEE POUR ALIMENTER LE BASSIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à des périodes de sécheresse les années précédentes nous avons utilisé à plusieurs reprises l'eau de la source appartenant à M. Raymond Salles pour alimenter le bassin qui dessert tous les habitants du hameau à partir d'une Plymouth déposé à même le sol.

Il indique que dans le cadre du projet de travaux de remplacement de la conduite actuelle pour améliorer la qualité de l'eau qui va être entrepris très prochainement, l'intéressé sollicité, nous a autorisé au creusement d'une tranchée dans sa propriété pour enfouir la nouvelle conduite.

Il précise toutefois qu'il nous demande en contrepartie:

- la remise en état de la parcelle après travaux.
- La fourniture et la pose d'un tuyau pour l'arrosage de ses jardins.
- La fourniture et la pose de deux robinets avec tête de potence et deux robinets de purge.

Il indique aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer et donner un avis sur ces propositions, tout en considérant que l'eau de cette source ne doit être utilisée uniquement que pour alimenter le bassin ou elle sera traitée avant sa distribution sur le réseau public.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

14 - BILAN MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX – FERMETURE MI - OCTOBRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la fermeture de la saison estivale de la maison du Mouflon et du Caroux de Douch, programmée le **15 octobre 2013**.

Il précise toutefois que, si les circonstances l'exigent, nous pourrions l'ouvrir à certaines périodes de l'année, notamment lors de vacances scolaires. Il y a lieu d'envisager également l'ouverture de la saison estivale 2014 mi-avril 2014.

Il indique que le nombre de visiteurs est d'année en année en progression constante puisque nous avons accueilli **3 665 visiteurs** du **1^{er} mai** à ce jour soit une progression depuis son ouverture de près de **170%**.

Trois expositions du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ont été proposées au public durant cette période.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention :

15- DOUCH – REMISE EN FORME DE L'AIRE DE PARKING A L'ENTREE DU HAMEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état de dégradation dans lequel se trouve le parking de Douch ou de grosses pierres. Cela n'en facilite pas l'accès et ne favorise pas un stationnement ordonné.

Il indique qu'un premier essai effectué avec du tout-venant fourni par l'entreprise Garenq sur une partie du parking a été des plus concluant et ce malgré les fortes précipitations de la semaine dernière.

Il propose donc d'envisager le revêtement d'une grande partie du parking en « tout venant » le plus rapidement possible, et de prévoir deux « Passelis » pour canaliser l'eau de pluie et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux sur le Budget 2013. Ces travaux pourraient être programmés le vendredi de cette semaine et demande la collaboration des conseillers pour aider au nivellement de ces travaux. Le Bob cat et le rouleau seront loués par l'employé communal. Deux camions de « tout venant » seront livrés à la suite.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

16 – DUP - PROTECTION DES CAPTAGES DES SOURCES (MALPAS-MADALE-SESQUIASSE-DOUCH)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de « l'assistance technique eau » du conseil général, de l'Hérault en matière de protection des captages d'eau potable que nous avons déposé et qui concerne les Captages de la Sesquiasse du Malpas de Madale et de Douch, ont été validés par le service eau potable.

Il indique que dans le cadre de la première étape de cette mission de réalisation des dossiers préparatoires à l'avis de l'hydrogéologue agréé a été confiée au bureau d'études « Eten Environnement ».

Il indique que ces dossiers ont été également adressés en double exemplaire aux services de l'ARS, dont un sera destiné à l'hydrogéologue agréé en charge de la rédaction d'un avis sanitaire. Cet avis portera sur les disponibilités en eau, sur les mesures de protection à mettre en œuvre et sur la définition des périmètres de protection.

De l'analyse de ces dossiers, il en ressort les éléments primordiaux suivant :

- A l'horizon 2030 les sources Sesquiasse, Madale et Douch semblent insuffisantes pour couvrir les besoins des unités de distribution correspondantes.
- En considérant une amélioration du captage de Malpas, les besoins futurs en pointe de l'UDI correspondante pourraient être satisfaits.
- Un suivi régulier des 4 sources sur une année permettrait de mieux connaître la capacité et la variabilité de la ressource.

Le schéma directeur d'eau potable de notre commune est en cours de réalisation par le bureau GINGER environnement. Il convient donc d'attendre l'avancée de ce schéma pour connaître les orientations et la programmation retenues sur la commune.

Les réunions de restitution des différentes phases du schéma directeur, seront l'occasion de valider avec le comité de pilotage les captages à protéger en priorité, et pour lesquels il sera nécessaire de poursuivre plus particulièrement la procédure de régularisation et l'obtention de la DUP.

Par la suite lorsque la commune aura validé la priorisation des captages et leur débit d'exploitation, elle sollicitera la désignation d'un hydrogéologue agréé.

Il propose au membre du Conseil de bien vouloir examiner les dossiers préparatoires et d'exprimer leurs éventuelles observations.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la poursuite de la procédure de régularisation et d'obtention de la DUP pour les sources concernées.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

17 – APAVE - RAPPORT DE VERIFICATION ELECTRIQUE DE NOS HEBERGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des conclusions de la visite périodique du rapport quadriennal de vérification des installations électriques par l'APAVE en application des articles du code du travail. Les observations formulées par cet organisme concernent :

- **le refuge Marcel Cèbe** - en l'occurrence dans le local (*connexions accessibles - dominos*) Prises de courant Fixations défectueuses qui nécessitent de refixer correctement le matériel.
Dans la salle, le dispositif protection dans Le tableau est inadapté aux surintensités pouvant être engendrées. Il y a lieu de remplacer l'interrupteur général 40A par un disjoncteur 40A 30Ma.
- **Le gîte communal n°1 - RDC Hall d'entrée** - Remplacer le contacteur général 40A par un contacteur 63A.
Concernant le rapport du résultat des vérifications il indique qu'aucune non-conformité n'a été identifiée lors de cette vérification et ce, dans le périmètre
Il demande au 1^{er} adjoint de bien vouloir contacter rapidement l'électricien pour qu'il effectue les réparations préconisées afin de ne pas retarder une nouvelle fois la visite de la commission de sécurité. En son absence, Germain Farenq veillera que les travaux soient bien exécutés par l'électricien.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce sujet et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la mise en conformité de ces hébergements.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil prend acte et autorise le Maire à entreprendre les réparations qui s'imposent.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

18- MADALE - PROJET DE REALISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE EN ENROBE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que compte tenu de l'état de dégradation de la voie communale qui traverse le hameau de Madale, un devis de travaux a été sollicité auprès de la société COLAS, pour reprofiler et réaliser un enrobé sur cette voie.

Il indique que le montant du devis des travaux s'élève à **16 996,24€ TTC**, qui, s'ils sont entrepris maintenant, ne bénéficieront d'aucune aide et devront être imputé sur les fonds propres de la commune.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur les travaux proposés et qui n'ont pas été programmés au budget 2013.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux .*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

19 - PROJET D'ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à des interpellations dont il a été saisi en de nombreux lieux de la commune, il envisage de prendre un arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage les nuisances sonores et renforcer ainsi la protection de la santé et de la tranquillité publique notamment :

- Sur les voies et lieux accessibles au public, pour les activités professionnelles artisanales et de loisir.
- Pour les activités non professionnelles, tous travaux effectués par des particuliers pouvant causer la gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, et qu'il serait opportun de fixer les heures auxquels les travaux ne peuvent être effectués les jours ouvrables que : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30, les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h. (par exemple), **du lundi au samedi inclus, les dimanches et jours fériés.**
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Avis des membres du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à cet arrêté municipal général de lutte contre les nuisances sonores.*

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : /

20 - INFO COM - LE POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX PROGRAMMES

LA COMBE D'ANDABRE - Habitation communale : Un devis de travaux pour la remise en état des charpentes et des deux toitures vient d'être sollicité. Le terrain en friche attenant à la maison vient d'être entièrement débroussaillé. Tout ce qui se trouve à l'intérieur de la maison sera débarrassé pour la rendre vide de tout meuble. Le financement de cette opération de restauration est déjà programmé au budget 2013.

COMPEYRE – Maison communale : les financements nécessaires à la restauration de cet immeuble viennent de nous être notifiés, notamment les matériaux concernant l'isolation, la porte et fenêtre, les poutres, le plancher .Sera prochainement réalisé, le raccordement aux divers réseaux AEP – Assainissement collectif et EDF. Les travaux seront réalisés par l'employé communal assisté par les résidents du hameau de Compeyre et leurs amis.

COMPEYRE – Parking : L'installation des équipements de sécurité de l'aire de stationnement de Compeyre qui a été confiée à l'ONF sera prochainement réalisée.

ANDABRE – Parking : L'aire de retournement « du calvaire » sera prochainement équipée de « plots » de sécurité. Le chemin d'accès qui vient d'être bétonné sera lui aussi équipé d'une barrière de sécurité.

DOUCH –Presbytère : Le remaniement de la toiture en lauze du presbytère de l'église Sainte Marie de Douch est en cours de réalisation.

ROSIS- Les travaux d'AEP débuteront **le lundi 14 octobre** la livraison du tuyau Plymouth et des équipements nécessaires à ces travaux seront mis à notre disposition dans la semaine. L'employé municipal prendra toutes dispositions pour louer la pelle hydraulique et contacter l'employé communal de la commune voisine de Taussac.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 30.
Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.*



Jacques MENDES

Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>



web